



RESTAURATION SCOLAIRE: L'ENJEU DE LA QUALITÉ

ISE 2018-2019 



PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

Programme d'une journée

Cette formation a pour but de définir le contexte global de la restauration scolaire en précisant toutes les étapes de planification, réalisation et de consommation des repas en s'attachant à la position et aux attentes de toutes les personnes concernées (enfants, parents, élus, enseignants, personnel...). La définition de la qualité et des éléments d'évaluation et de suivi sont décrits et permettent à chaque participant de repartir avec sa boîte à outils lui permettant d'intervenir concrètement dans sa collectivité.

Avant de parler « restauration scolaire », il est nécessaire de partir de l'aliment et de la charge affective associée au repas. Suivra la définition de la chaîne complète d'organisation de la restauration scolaire en partant de la définition du besoin (appel d'offre), des commissions menus, de la préparation et du service, de la consommation... sans oublier toutes les actions qui peuvent être menées (semaine du goût, atelier culinaire, menu des enfants...)

Chaque acteur concerné par la restauration scolaire sera identifié et des actions ou projets seront proposés pour une implication optimum de chacun et la définition d'objectifs communs.

Pour sortir des évaluations subjectives, un éventail de propositions sera présenté afin de pouvoir mettre en place des indicateurs de suivi de la qualité et de la satisfaction de chacun.

Une réflexion sur la restauration collective peut également être proposée. Elle visera à la réalisation des économies possibles par la mutualisation des services aux seniors et aux enfants.

INSTITUT SUPÉRIEUR DES ÉLUS -10, rue du Delta 75009 Paris Tél : 01 48 78 06 60 mail : contact@is-elus.com

L'ISÉ conçoit ses formations pour Advocaci, IEPP et Solen, organismes tous agréés par le Ministère de l'intérieur pour la formation des élus.



Calendrier

Voir le site <http://www.is-elus.com> onglet calendrier en haut à droite

La formation peut être aussi livrée sur demande à des dates choisies par la collectivité en accord avec le formateur

VOTRE FORMATEUR

Florence PRESSON a été en charge de la restauration collective dans le cadre d'un premier mandat ou elle avait pour délégation la « vie scolaire ». A cette occasion, elle a développé un savoir-faire et une compétence technique qu'elle n'a cessé d'enrichir.

Elle est membre du CNA (Conseil National de l'Alimentation) et intervient dans différents groupes de travail sur ce sujet (PPNS, AMF, DRIAAF, Agores...).

Cette expertise se poursuit aujourd'hui à travers les missions qu'elle a au sein du CNA et des autres associations, de son rôle d'administratrice d'une SPL (Société Publique Locale) en charge de la construction d'un pôle culinaire (du champ à l'assiette) et de sa délégation actuelle : développement durable

L'ÉLU MANAGER

RESTAURATION SCOLAIRE: L'ENJEU DE LA QUALITÉ

Programme détaillé

9h30 accueil des participants

9h30-9h45 rappel des objectifs et tour de table

9h45 – 10h45

Contexte

- Le programme de stabilisation des dépenses publiques « France »
- Le plan d'économie
- La loi de finances 2015

Pourquoi maintenant ?

- La situation des collectivités (Communes, Groupements, Département, Régions)
- Les enjeux
- Diagnostic et projection
- Effet ciseaux et conséquences
- Points clés

Pause

11h00 – 12h30

Quels impacts ?

- Dotation Globale de Fonctionnement – DGF -
- Méthode gouvernementale
- Économies et paradoxes
- Épargne brute et nette – bloc communal, département région- Evolution
- Fonctionnement
- Investissement
- Insolvabilité et risques
- Avis experts extérieurs et internationaux

Déjeuner

14h00- 15h45

Les leviers

- Stratégie
- Fonctionnement : priorités et actions
- Zoom poste personnel national et local
- Investissement et endettement: pertinence et limites
- Effets induits
- Fiscalité et péréquation horizontale

Pause

16h00- 17h30

La Reconstruction de la capacité Autofinancement (CAF)

- Le changement culturel
- L'obligation de résultat
- Mode de pilotage et gouvernance
- Synthèse et bilan de la journée



L'ÉLU MANAGER

RESTAURATION SCOLAIRE: L'ENJEU DE LA QUALITÉ

Conditions d'inscription

Pour connaître le prix de cette formation reportez-vous à la grille tarifaire en page 5.

Merci de compléter le formulaire de le signer puis de le faire signer impérativement par l'autorité compétente accompagné de son cachet et de l'envoyer par courrier postal à l'adresse suivante : Institut Supérieur des Élus - 10, rue du Delta -75009 Paris. En adresser une copie par courriel à contact@is-elus.com

L'annulation du fait du participant devra intervenir dans les 14 jours calendaires avant le début du stage, à défaut les frais d'inscription resteront dus.

Lieu de formation

Vous serez informé du lieu exact environ 20 jours avant le début de la formation.

Conditions de la formation

Pour la plupart des sessions nous limitons volontairement le nombre de participants afin de privilégier la qualité de la relation formateur-participant.

Règlement

Consulter le lien du site www.is-elus.com/6292-2 ou l'onglet : modalité d'inscription et de paiement de nos formations.



L'ÉLU MANAGER

RESTAURATION SCOLAIRE: L'ENJEU DE LA QUALITÉ

Remplir un bulletin d'inscription par participant

Date(s) de la formation : Tarif par jour : € ttc
 Total en fonction du nombre de jour : € ttc (voir grille tarifaire page 5)

Participant

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom : Prénom :

Mandat en cours :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone professionnel : Téléphone portable :

E-mail :

La collectivité

Nom de la collectivité

Service :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nombre d'habitants :

Je déclare être élu Oui, je souhaite m'inscrire à la formation ci-dessus visée

Le coût de la formation intègre l'ensemble des supports de cours et les pauses cafés. Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement direct, par chaque participant, auprès de sa collectivité.

Oui, je souhaite recevoir une attestation de participation en exemplaires

Date et signature du participant (obligatoire)

Responsable de la collectivité et cachet de la collectivité (obligatoire)

L'ÉLU MANAGER

RESTAURATION SCOLAIRE: L'ENJEU DE LA QUALITÉ

Grille tarifaire

Tarifs « élus » et « collaborateurs » pour les formations dispensées à l'institut

Moins de 1000 habitants :	474 € ttc
de 1000 à 2000 habitants :	547 € ttc
de 2000 à 5000 habitants :	588 € ttc
de 5000 à 10000 habitants :	744 € ttc
de 10000 à 20000 habitants :	792 € ttc
de 20000 à 35000 habitants :	816 € ttc
de 35000 à 50000 habitants :	840 € ttc
Plus de 50 000 habitants, organismes publics et assistants parlementaires :	948 € ttc
Conseils départementaux et régionaux, collectivités territoriales :	960 € ttc
<i>Autres (Dirigeants, cadres, étudiants, entreprises, associations) : nous consulter</i>	

Tarif pour les formations personnalisées (dans vos locaux et/ou à l'institut):

Formation personnalisée (l'intervenant accompagne exclusivement l' élu, l' élu bénéficie du temps du formateur pour lui seul à 100%),
Tarif journalier : 1068 € ttc

Tarif pour les formations de groupe dans vos locaux :

Quelle que soit la taille de votre collectivité et le nombre de collaborateurs qui souhaitent participer à la séance de formation, l'ISE vous propose un tarif sur mesure avec l'intervenant de votre choix sur l'ensemble de notre catalogue.

Des formations spécifiques à vos problématiques peuvent être également proposées sous forme de séminaire d'un ou plusieurs jours avec la participation d'un ou plusieurs formateurs ; devis gratuit sur demande.

Tarif journalier : A partir de 1662 € ttc pour un groupe de 3 à 12 personnes

Des devis gratuits sont envoyés sur demande. Toutes nos formations peuvent être dispensées dans la collectivité à des tarifs très avantageux. Plus le nombre de participants est important moins la collectivité dépense pour l'achat de nos formations.

N.B : Nos tarifs sont toutes taxes comprises, une facturation vous est transmise après la formation effectuée.



L'ÉLU MANAGER

RESTAURATION SCOLAIRE: L'ENJEU DE LA QUALITÉ

Nos références

Plus de 200 collectivités et des milliers d'élus qui nous font confiance :

Communes :

• Andrésy • Anzin • Argelès sur Mer • Annecy le Vieux • Artannes sur Indre • Aubigny les Pothées • Aulnay sous-bois • Arras • Artannes • Aumetz • Aurillac • Avon • Bar le Duc • Bastia • Bartenheim • Beauvoisin • Behren lès Forbach • Béthune • Bezons • Beynat • Bitche • Blanquefort • Bloye • Boissy Saint Léger • Bouéni • Bry sur Marne • Caen • Calonne-Ricouart • Carcassonne • Canéjan • Celles lès Condé • Choisy le Roi • Chaville • Combs la Ville • Compiègne • Condorcet • Corbeil Essonnes • Courrières • Cosne-Cours sur Loire • Cramans • Creil • Croissy-Beaubourg • Crolles • Dijon • Drancy • Dreux • Equancourt • Fontenay lès Briis • Fontenay aux Roses • Fourmies • Garges lès Gonesse • Gournay sur Marne • Grosseoeuvre • Héricy • Joué lès Tours • Juziers • Kremlin Bicêtre • Lacanau • Lachelle • La Couronne • La Croix Saint Ouen • Lagny sur Marne • Le Bourget • Le Lamentin • Le Pecq • Le Plessis Trévisé • Le Perreux sur Marne • Le Trait • Le Tampon • Lillebonne • Limeil Brévannes • Longeville lès St Avold • Longperrier • Loos • Luneray • Lyon • Maignelay-Montigny • Marolles en Brie • Marolles en Hurepoix • Marseille • Mesnil-Esnard • Mieucé • Moins • Montdidier • Montévrain • Montferrier • Moustey • Nemours • Niort • Noisy le Grand • Nogent sur Marne • Orval • Passy • Péronnas • Poilly sur Tholon • Poissy • Pontivy • Reims • Ris-Orangis • Roissy en France • Sada • Sadirac • Saint Avold • Saint-Elie • Saint Denis (93) • Saint Joseph de la Réunion • Saint Laurent en Grandvaux • Saint Lô • Saint Louis • Saint Louis de Monferran • Saint Médard en Jalles • Saint Paul Trois Châteaux • Saint Pierre • Saint-Quentin-en-Yvelines • Saint Ouen • Saint-Ouen des Toits • Saint Raphaël • Sainte Luce sur Loire • Sauvigny • Sceaux • Soultz • Souppes sur Loing • Toulon • Toulouse • Tour la ville • Trappes • Vernouillet • Vigneux sur Seine • Villaine la Juhel • Villars • Villejuif • Villeneuve de la Raho • Villiers sur Marne • Vitrolles • Vonnas • Voujeaucourt • Wissous

Communautés :

• Communauté de communes d'Artois • Communauté de communes Caux-Vallée de Seine • Communauté de communes Loire et Nohain • Communauté de communes du Grand Guéret • Communauté de communes du Val de l'Indre • Communauté d'agglomération du grand Avignon • Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau • Communauté d'agglomération Est Ensemble • Communauté de l'agglomération Creilloise • Communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines • Communauté intercommunale du Nord de la Réunion • Communauté CIVIS de la Réunion • Communauté du Pays des Écrins • Mulhouse Alsace Agglomération • Communauté Saint Lô Agglomération • Communauté d'agglomération Cap Excellence • Amiens métropole • Métropole Européenne de Lille • Montpellier Méditerranée Métropole • Marseille Provence Métropole • Bordeaux Métropole

Conseils départementaux et régionaux :

• Ardennes • Calvados • Gironde • Haute-Savoie • Maine et Loire • Martinique • Mayotte • Meurthe et Moselle • Oise • Territoire de Belfort • Seine Saint Denis • Seine-Maritime • Val d'Oise

Établissements publics :

• Conseil Régional d'Ile de France • Conseil Régional d'Aquitaine • Conseil Régional de Lorraine • Conseil Régional de la Martinique • Conseil Régional Rhône-Alpes • Conseil Régional de Normandie • Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur • Conseil Régional de la Réunion • Conseil Régional Grand Est • Conseil Régional des Hauts de France • Conseil Régional des pays de la Loire

Collectivités territoriales :

• Collectivité territoriale de Martinique

(Liste de nos références en permanence actualisée sur notre site)